



39 rue de la vieille rivière

35260 Cancale

Tel 07.89.47.53.70

Règlement intérieur

Association Courir à Cancale

L'association ayant pour but de promouvoir, favoriser et développer la pratique de la course à pied, au sein de la section Course, elle s'est dotée du règlement ci-dessous visant à faciliter les relations entre tous les adhérents.

Article 1^{er} : une cotisation fixée annuellement est demandée à chacun des adhérents, elle n'est pas remboursable en cas de désistement et l'adhésion ne deviendra définitive qu'à la production d'un certificat médical ou questionnaire de santé (selon l'âge de l'adhérent). Une autorisation parentale sera obligatoire pour les mineurs adhérents.

Article 2 : les séances collectives d'entraînements auront lieu chaque mercredi et dimanche aux horaires communiqués lors votre inscription, le rendez-vous sera au stade Pierre de Coubertin. Les trois premiers kilomètres seront parcourus tous ensemble, les participants se diviseront ensuite par groupes de niveau.

Article 3 : tout accompagnateur (vélo, voiture, animal domestique, etc ...) devra se conformer strictement aux lois en vigueur.

Article 4 : tout mineur devra, lors des séances collectives, être placé sous la responsabilité d'un adulte désigné avant le départ.

Article 5 : la mise à disposition des vestiaires du stade est systématique pour les séances d'entraînements. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou destruction d'affaires personnelles.

Article 6 : les équipements qui vous seront remis ou prêtés, devront être restitué dans le meilleur état possible.

Article 7 : toute démarche effectuée auprès d'un tiers au nom de l'association, devra être assurée par une personne dûment mandatée par le bureau.

Article 8 : l'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou problèmes de santé qui surviendraient aux personnes non adhérentes qui viendraient se joindre à elle à l'occasion d'un entraînement.

Article 9 : l'inscription individuelle pour les différentes courses est entièrement à la charge du participant.

Le président et les membres du bureau comptent sur votre compréhension

Sportivement

Le 1^{er} septembre 2024

Le bureau représenté par le Président Joël DENIS